



Votre voix compte

INTIMIDATION • CONSULTATION PUBLIQUE

Tournée de consultation des organismes régionaux

Durée : 2 h 30

Contexte

Depuis le lancement du Plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation 2015-2018 *Ensemble contre l'intimidation, une responsabilité partagée*, plusieurs initiatives structurantes dans divers milieux et auprès de clientèles diversifiées ont vu le jour. Cependant, des défis inhérents au phénomène de l'intimidation restent à relever, d'où la nécessité d'actualiser les enjeux auxquels peuvent être confrontés les divers milieux et d'identifier les actions pour y faire face.

Objectifs

- Cibler des initiatives à mettre en œuvre à court et à moyen terme pour mieux prévenir l'intimidation et la cyberintimidation;
- Proposer des pistes d'amélioration des interventions auprès des victimes, des témoins et des auteurs d'actes d'intimidation et de cyberintimidation;
- Poursuivre la mobilisation des différents milieux pour créer une société bienveillante et ouverte aux différences.

Dans le cadre de cette consultation, il est souhaité qu'une attention particulière soit portée aux jeunes de 12 à 24 ans ainsi qu'aux clientèles vulnérables susceptibles d'être marginalisées telles que les aînés, les personnes de minorités ethnoculturelles, les personnes de minorité sexuelle et de genre et les personnes handicapées.

Thème 1

Promouvoir le respect, la bienveillance et la citoyenneté numérique en vue de prévenir l'intimidation et la cyberintimidation

Au cours des dernières années, les Québécoises et les Québécois ont été sensibilisés au phénomène de l'intimidation. Toutefois, malgré les efforts de sensibilisation, les enjeux sociaux liés à l'intimidation et à la cyberintimidation demeurent, notamment pour certaines clientèles vulnérables.

Aussi, le phénomène du sextage est très présent dans la sphère médiatique. Bien que ce phénomène ne soit pas universel, il est de plus en plus observé chez les jeunes et l'enjeu du partage non consenti d'images intimes s'avère préoccupant.

Pour favoriser l'adoption de comportements respectueux et bienveillants, quelles actions devraient être posées? Par qui?

Thème 2

Détecter et intervenir pour rendre les milieux sécuritaires et inclusifs

Pour permettre à tous les citoyens d'évoluer dans des milieux sécuritaires, ouverts et respectueux, il importe de raffiner les outils d'intervention, tant sur le plan du dépistage des comportements d'intimidation que sur les façons d'intervenir auprès des victimes, des témoins et des auteurs de gestes d'intimidation.

Sur le plan de la cyberintimidation, l'évolution rapide des technologies de l'information et de la communication démontre aussi l'importance de bien maîtriser ces outils afin de détecter les comportements inadéquats et d'éviter des situations alarmantes.

Quels moyens le gouvernement devrait-il mettre en œuvre pour diminuer les cas d'intimidation et de cyberintimidation?

Thème 3

Soutenir les actions et améliorer les connaissances

Soutien

Outre les actions gouvernementales, il appartient aussi aux individus et aux différentes organisations de se mobiliser pour faire face à l'intimidation et à la cyberintimidation. À cet effet, le ministère de la Famille soutient financièrement des projets pouvant contribuer, de diverses manières, à prévenir et à contrer les actes d'intimidation ainsi qu'à améliorer le soutien aux personnes victimes, témoins et auteurs d'actes d'intimidation. À titre d'exemple, depuis 2016, le Programme de soutien financier Ensemble contre l'intimidation a financé plus d'une centaine de projets des plus variés et s'adressant à diverses clientèles.

Quels sont les principaux défis auxquels font face les différentes organisations lorsqu'il s'agit de prévenir et de contrer l'intimidation et la cyberintimidation?

Recherche

À Québec, les phénomènes de l'intimidation et de la cyberintimidation sont davantage documentés en ce qui concerne les jeunes. Les connaissances doivent continuer à évoluer pour nous permettre de mieux identifier les besoins particuliers d'autres clientèles, dont les adultes et les personnes âgées. L'utilisation répandue des réseaux sociaux justifie la collecte de données probantes en vue d'orienter les actions visant à accroître la citoyenneté numérique.

De plus, le partage des connaissances actuelles et des bonnes pratiques permet une amélioration constante des interventions réalisées à différents niveaux. La mise en commun d'actions concrètes et efficaces entraîne également la mobilisation de la communauté pour la lutte contre l'intimidation.

Quels aspects de l'intimidation et de la cyberintimidation devraient être mieux documentés?